



**PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SELECTION  
PROFESSIONNELLE DU MARDI 21 NOVEMBRE 2017**

**VILLE D'AIX-EN-PROVENCE**

La commission de sélection professionnelle au grade d'Attaché territorial s'est réunie le 21 novembre 2017 dans les locaux du CDG13, Les Vergers de la Thumine, Boulevard de la Grande Thumine, 13098 Aix-en-Provence cedex 2.

**Composition de la commission :**

- Représentante du CDG 13 : Madame Sakina LARBI, Directrice Générale,
- Personnalité qualifiée désignée par le Président du CDG13 : Madame Delphine GILLIER, Directrice des Ressources Humaines Adjointe – Conseil Régional PACA,
- Représentante de la commune d'Aix-en-Provence : Madame Laure GAUTHIER, Directrice du Recrutement et du Développement des Compétences.

Après étude du dossier et audition du candidat, la commission déclare l'agent figurant sur la liste ci-dessous, apte à être intégré au grade d'attaché territorial :

Marie-Pierre THIEC

Fait à Aix-en-Provence, le 21 novembre 2017

Les membres de la commission :

Mme S. LARBI

Mme D. GILLIER

Mme L. GAUTHIER



**PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SELECTION  
PROFESSIONNELLE DU MARDI 21 NOVEMBRE 2017**

**VILLE D'AIX-EN-PROVENCE**

La commission de sélection professionnelle au grade d'Attaché territorial de conservation du patrimoine s'est réunie le 21 novembre 2017 dans les locaux du CDG13, Les Vergers de la Thumine, Boulevard de la Grande Thumine, 13098 Aix-en-Provence cedex 2.

**Composition de la commission :**

- Représentante du CDG 13 : Madame Sakina LARBI, Directrice Générale,
- Personnalité qualifiée désignée par le Président du CDG13 : Monsieur Claude BADET, Responsable du service des restaurations (à la retraite), CICRP,
- Représentante de la commune d'Aix-en-Provence : Madame Laure GAUTHIER, Directrice du Recrutement et du Développement des Compétences.

Après étude des dossiers et audition des candidats, la commission déclare les agents figurant sur la liste ci-dessous, aptes à être intégrés au grade d'attaché territorial de conservation du patrimoine :

Charlotte MEUA  
Vanina SUSINI

Fait à Aix-en-Provence, le 21 novembre 2017

Les membres de la commission :

Mme S. LARBI

M. C. BADET

Mme L. GAUTHIER

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.